
Le Médecin Spécialiste

Organe du Groupement des Unions
Professionnelles Belges
des Médecins Spécialistes

Éditeur responsable : Dr J.-L. Demeere
Secrétaire de rédaction : F. Vandamme
Avenue de la Couronne 20 - 1050 Bruxelles
Tél. : 02-649.21.47 - Fax : 02-649.26.90
E-mail : info@GBS-VBS.org

ISSN 0770-8181 - MENSUEL

N° 4 / SEPTEMBRE 2019

Bureau de dépôt : Bruxelles – N° d'agrément : P918437

LES 5 NOMINÉS SERONT PRÉSENTÉS CHAQUE VENDREDI DANS LE JOURNAL DU MÉDECIN

À nouvel automne, nouveau spécialiste de l'année

Le spécialiste francophone de l'année 2019 sera médecin-urgentiste, psychiatre, gynécologue, anesthésiste ou pédiatre.

Nous pouvons l'affirmer avec certitude maintenant que le jury a sélectionné les candidats suivants par ordre alphabétique: Paul Colson, médecin-urgentiste ; Caroline Depuydt, psychiatre ; Jean-Michel Foidart, gynécologue ; Jean-Paul Lechat, anesthésiste ; et Michel Pletincx, pédiatre.

Du côté des médecins spécialistes néerlandophones, les cinq candidats sont : Luc Colemont, gastro-entérologue ; Geert Dom, psychiatre ; Chantal Mathieu, endocrinologue ; Marc Moens, biologiste clinique ; et Geert Verleden, pneumologue.

Leurs portraits seront publiés dans cinq éditions consécutives du Journal du Médecin, à partir du vendredi 4 octobre.

***Nominés francophones:
Michel Pletincx pédiatre ;
Jean-Paul Lechat,
anesthésiste; Jean-Michel
Foidart, gynécologue ;
Caroline Depuydt,
psychiatre; et Paul
Colson, médecin-
urgentiste***

Après la parution du dernier portrait le 31 octobre, tous les médecins spécialistes pourront voter pour le candidat de leur choix. Les votes pourront avoir lieu en ligne sur le site du Journal du médecin jusqu'au 22 novembre, veille de la cérémonie du Spécialiste de l'année à Living Tomorrow Vilvoorde.

Chaque médecin peut voter pour un candidat francophone et un candidat néerlandophone.

La cérémonie de remise du prix du spécialiste aura lieu lors d'un symposium consacré à « une vision du futur pour la médecine spécialisée ». Sur la liste des orateurs, figurent entre autres : le Dr Jean-Luc Demeere, président du GBS ; Pedro Facon, directeur général du DG des Soins de santé au SPF Santé publique ; et Paul d'Otreppe, président de l'Association des directeurs d'hôpitaux. Donald Claeys, secrétaire général du GBS, sera le modérateur de cette session. Le programme et les modalités d'inscription seront communiqués prochainement par le Journal du Médecin et le GBS.

C'est la troisième édition du Prix du Spécialiste de l'année. Les lauréats précédents étaient le Dr Philippe De Vos (2017) et le Dr Gilbert Bejjani (2018), tous deux anesthésistes, et du côté flamand, le Dr Piet Noë, ophtalmologue (2017) et la Pr Greta Dereymaeker, chirurgienne-orthopédiste (2018).

CRITÈRES GÉNÉRAUX D'AGRÉMENT des médecins spécialistes

Arrêté ministériel du 23 mai 2019 modifiant l'arrêté ministériel du 23 avril 2014 fixant les critères généraux d'agrément des médecins spécialistes, des maîtres de stage et des services de stage (MB 07.06.2019)

Article 1^{er}. L'article 8 de l'arrêté ministériel du 23 avril 2014 fixant les critères généraux d'agrément des médecins spécialistes, des maîtres de stage et des services de stage, modifié par l'arrêté du 13 septembre 2016, est remplacé comme suit :

« § 1^{er}. L'un des maîtres de stage attachés aux services de stage visés à l'article 7 fait fonction de **maître de stage coordinateur** en concertation avec le candidat spécialiste.

Pendant le stage, le maître de stage coordinateur peut être remplacé en concertation avec le candidat spécialiste et moyennant l'approbation du ministre qui a la santé publique dans ses attributions.

§ 2. Le maître de stage coordinateur a des qualités didactiques, cliniques et organisationnelles, est agréé dans la spécialité dans laquelle le candidat spécialiste souhaite être agréé au terme de sa formation et mène une activité clinique démontrable dans la spécialité.

Il mène une activité scientifique clinique qu'il peut documenter.

Il a un lien fonctionnel avec une faculté de médecine proposant un programme complet.

Il peut être lié à un service de stage extrahospitalier agréé, tel que visé à l'article 12/1, ou à un service de stage agréé d'un hôpital général ou psychiatrique.

§ 3. Le maître de stage coordinateur établit un programme de formation cohérent en concertation avec les autres maîtres de stage.

Il définit le « package » de formation théorique en concertation avec les autres maîtres de stage.

Il organise une concertation périodique avec les maîtres de stage au sujet de la spécialité dans laquelle le candidat spécialiste souhaite être agréé au terme de sa formation. Cette concertation englobe entre autres les aspects de qualité de la formation et l'évaluation des stages.

Il accompagne le candidat spécialiste dans la rédaction de son plan de stage et coordonne l'ensemble de la formation.

Il veille, en concertation avec les maîtres de stage et le candidat spécialiste, à ce que les objectifs finaux soient périodiquement atteints à un degré suffisant et évalués dans le cadre d'une autonomie croissante du candidat, avec suffisamment d'attention pour les phases de transition. Si cette évaluation présente des lacunes, il définit un trajet d'amélioration en concertation avec les maîtres de stage et le candidat spécialiste.

Le maître de stage coordinateur et le candidat spécialiste concluent une convention précisant au minimum les obligations de chacun.

§ 4. Les autres maîtres de stage veillent à la cohérence et à la qualité de la totalité de la formation pendant la période de stage dans le service de stage auxquels ils sont attachés. ».

Art. 2. Dans le même arrêté, il est inséré un article 12/1, rédigé comme suit :

« Art. 12/1. § 1^{er}. Le candidat spécialiste peut accomplir maximum 12 mois de stage dans le cadre d'un service de stage agréé en dehors du milieu hospitalier, dénommé ci-après « **stage extrahospitalier** », afin d'acquérir certaines compétences spécifiques qui peuvent mieux être acquises en dehors d'un hôpital.

§ 2. Le candidat spécialiste peut accomplir une partie de son stage dans le cadre d'un stage extrahospitalier à condition :

1° qu'un maître de stage agréé lié au service de stage extrahospitalier agréé soit responsable de la formation du candidat spécialiste ;

2° que le maître de stage agréé ait une activité minimale de 6 demi-jours par semaine au sein du service de stage extrahospitalier ;

3° que le maître de stage agréé du service de stage extrahospitalier soit agréé depuis au moins 3 ans en tant que médecin spécialisé dans la discipline médicale exercée au sein du service de stage.

A partir du 1er janvier 2024, le maître de stage visé à l'alinéa précédent devra être agréé depuis au moins 5 ans en tant que médecin spécialisé dans la discipline médicale exercée au sein du service de stage ;

4° que le service de stage dispose, d'une part, d'un système de politique de qualité et de sécurité suffisamment abouti et, d'autre part, d'une offre de pathologies diverses suffisamment étendue pour fournir au candidat une expérience et une expertise les plus larges possibles sur le plan tant diagnostique que thérapeutique dans la spécialité médicale ;

5° que le maître de stage, par dérogation à l'article 18, § 3, fasse intervenir le candidat dans le système de permanence médicale d'un hôpital voisin et veille à ce que celui-ci assure la continuité des soins.
».

Audits cliniques APPLICATIONS AUX RAYONS X

L'arrêté royal du 20 juillet 2001 portant règlement général de la protection de la population, des travailleurs et de l'environnement contre le danger des rayonnements ionisants prévoit la réalisation d'audits cliniques dans les installations radiologiques.

L'arrêté du 19 juillet 2019 portant les modalités des audits cliniques des installations radiologiques où sont mises en œuvre des pratiques radiologiques sous la responsabilité médicale d'un praticien autorisé en vertu de l'article 53.3.1 du règlement général rend, à partir du 1^{er} septembre 2019, les audits cliniques obligatoires dans tous les services où sont mises en œuvre des pratiques sous la responsabilité d'un praticien autorisé pour l'utilisation d'applications radiologiques à des fins de diagnostic médical.

Concrètement, tous les services de radiologie et tous les services connexes qui ont recours à des applications radiologiques doivent participer à ces audits. Dans une première phase, seules les autoévaluations constituent une obligation pour ces services. Celles-ci doivent être réalisées au moins une fois tous les deux ans selon les critères décrits dans le B-QUAADRIL, un manuel de qualité établi par la Belgian Medical Imaging Platform (BELMIP). La version la plus récente de ce B-QUAADRIL peut être consultée sur le site web du SPF Santé publique : <https://www.health.belgium.be/fr/manuel-belge-dauidit-clinique-en-imagerie-medicale>.

De plus amples renseignements sur ces audits cliniques sont disponibles sur le site web de l'AFCN <https://afcn.fgov.be/fr/professionnels/professions-medicales/applications-radiologiques/audits-cliniques-des-services-qui>.

Pour toute autre question, n'hésitez pas à envoyer un e-mail à l'adresse medicalexposure@fanc.fgov.be

Rappel : enregistrement UBO obligatoire : date limite 30.09.2019

Le registre UBO (« Registre UBO » ou « Registre ») tire son nom du terme anglais « Ultimate Beneficial Owner » désignant les bénéficiaires effectifs ultime (ci-après « UBO ») de sociétés ou autres entités juridiques. Le registre UBO est un registre centralisé reprenant certaines informations sur les UBO des entités juridiques visées par la législation. Ces entités juridiques sont les sociétés, a(i)sbl, fondations, trusts, fiducies et les constructions juridiques similaires aux trusts et fiducies (« Redevables d'information »). Ce registre a pour objectif d'identifier quelles sont les personnes physiques qui exercent ou sont considérées comme exerçant un contrôle sur les Redevables d'information. Il s'agit donc de pouvoir identifier qui est réellement derrière une entité juridique afin de mieux lutter notamment contre le blanchiment d'argent, le financement du terrorisme et les infractions sous-jacentes connexes.

Vous disposez d'un délai étendu au 30.09.2019 pour encoder vos bénéficiaires effectifs pour la première fois. Des manuels d'utilisation peuvent être consultés sur <https://finances.belgium.be/fr/E-services/ubo-register>

Vu que de nombreuses sociétés et organisations n'ont pas encore rempli leurs obligations d'enregistrement, l'administration appliquera une politique de tolérance jusqu'au 31.12.2019. Cependant, il n'y aura pas de prolongation officielle.

Pathologies de l'œsophage et du pancréas

Le 15 juillet la valeur de la lettre clé a été mise à 0 pour les prestations 242012-242023, 242034-242045, 228012-228023, 228174-228185, 228233-228244, 228255-228266 de la nomenclature dans le cadre de la centralisation de la chirurgie complexe pour les pathologies œsophagiennes et pancréatiques.

Cette démarche s'inscrit dans la mise en œuvre de l'accord entre l'INAMI et un certain nombre d'hôpitaux qui ont adhéré à cet accord pour la chirurgie du pancréas et de l'œsophage respectivement. Ces hôpitaux devaient répondre à un certain nombre de critères, principalement en ce qui concerne le nombre d'interventions effectuées dans ces centres au cours des dernières années.

MODIFICATIONS DE LA NOMENCLATURE

MONITEUR BELGE 24.09.2019 :

- AR du 29.08.2019 – art. 17, § 1 et § 12, et 26, § 9, de la nomenclature (RADIOLOGIE) envoyé aux membres de la Société Belge de Radiologie le 24.09.2019 : [e-spécialiste n° 754 : CT de localisation peropératoire](#)
- AR du 29.08.2019 – art. 14, d) de la nomenclature (CHIRURGIE ABDOMINALE) envoyé aux membres de l'Union professionnelle des Chirurgiens belges le 24.09.2019: [e-spécialiste n° 755 : ablation d'un séquestre pancréatique](#)

MONITEUR BELGE 12.07.2019 :

- AR du 26.06.2019 – art. 17quater, § 3, de la nomenclature (ÉCHOGRAPHIES CARDIOVASCULAIRES) envoyé aux membres de l'Association professionnelle des cardiologues belges et de l'Union professionnelle belges des médecins spécialistes en Pédiatrie le 16.07.2019: [e-spécialiste n° 749 : stress-test cardiaque par échographie](#)

MONITEUR BELGE 05.06.2019 :

- AR du 17.05.2019 – art. 33ter de la nomenclature (EXAMENS GÉNÉTIQUES)
envoyé aux membres de l'Union professionnelle belge des médecins spécialistes en Anatomie pathologique et de l'Union professionnelle belge des médecins spécialistes en Biopathologie médicale, le 25.06.2019 : [e-spécialiste n° 745 : modification nomenclature examens génétiques à partir du 01.07.2019](#)

Vous ne recevez pas les e-spécialistes et vous désirez être tenu informé des modifications relatives à la nomenclature et aux règles interprétatives pertinentes pour votre spécialité? Envoyez-nous votre adresse e-mail à info@pbs-vbs.org



16 November 2019 – Belgian Society of Radiology

BSR ANNUAL MEETING 2019
Pelvic imaging and leadership-management quality

08:30-09:00	Registration	
	PARALLEL SESSION – REGULAR MEETING	PARALLEL SESSION – YRS MEETING
09:00-10:30	<p style="text-align: center;">Male pelvic imaging</p> <p>Moderators: Lieven Van Hoe (OLV Aalst-Asse-Ninove), Katelijin Pannecoek (UZ Gent, YRS)</p> <p>Lecturers: Pieter De Visschere (UZ Gent), Geert Villeirs (UZ Gent), Puttemans Thierry (CSP Ottignies)</p>	<p style="text-align: center;">Challenges and opportunities in radiology: a case-based approach</p> <p>Moderators: Cedric Bohyn (UZ Leuven, YRS), Martijn Grieten (ZOL Genk)</p> <p>Lecturers: Martijn Grieten (ZOL Genk), Walter de Wever (UZ Leuven), Frederik Maes (KU Leuven)</p>
10:30-11:00	Coffee break	
	PARALLEL SESSION – REGULAR MEETING	PARALLEL SESSION – YRS MEETING
11:00-12:30	<p style="text-align: center;">Female pelvic imaging</p> <p>Moderators: Barbara Geeroms (UZ Leuven, YRS), Pieter De Visschere (UZ Gent)</p> <p>Lecturers: Astrid Van Hoyweghen (UZ Antwerpen), Andrea Rockall (Imperial College London, UK), Vincent Vandecaveye (UZ Leuven)</p>	<p style="text-align: center;">How to improve the reputation of radiology</p> <p>Moderators: Mathieu Deltomme (UZ Leuven, YRS), Kristof De Smet (AZ Delta Roeselare)</p> <p>Lecturers: Martin Lavaerts (UZ Leuven, YRS), Olivier Ghekiere (Jessa Ziekenhuis Hasselt), Lieven Van Hoe (OLV Aalst-Asse-Ninove)</p>
12:30-14:00	Lunch	
14:00-14:30	Message from the President – Geert Villeirs	
14:30-16:00	<p style="text-align: center;">Radiation protection</p> <p>Moderators: Anne-Sophie Vanhoenacker (UZ Leuven, YRS), Nicolas De Vos (UZ Gent, YRS)</p> <p>Lecturers: Katrien Van Slambrouck (FANC/AFCN), Patrik Aerts (OLV Aals-Asse-Ninove), Hilde Bosmans (UZ Leuven), Philippe Clapuyt (UCL Saint-Luc Woluwe-Saint-Lambert), Aart J. van der Molen (UMC Leiden, NL)</p>	

Brussels 44 Center - (Passage 44) - Kruidtuinlaan 44 Bld du Jardin botanique, 1000 Brussels
Accreditation requested

Please register online at: <https://bsr.formstack.com/forms/bsrsymposium19>

Registration fees (incl. lunch)

	<u>Before 31/10</u>	<u>After 31/10</u>	<u>On site</u>
BSR member	€ 130	€ 150	€ 180
Non-member	€ 180	€ 200	€ 220
Radiologist in training	€ 60	€ 60	€ 60

TEACH THE TEACHER 08.10.2019

SYMPOSIUM POUR LES MAÎTRES DE STAGE

PROGRAMME

19.00 – 19.15	Maître de stage : spécialiste en formation étudiant?	Dr Jean-Luc DEMEERE Président GBS
19.15 – 20.30	Combining multiple techniques in bringing the best out of trainees	Pr Dr Jan Gutermuth VUB
20.30 – 20.45	Questions et discussion	
20.45 – 21.00	Pause-café	
21.00 – 22.00	How pilots help doctors	Dr Nanni Allington CHR Citadelle Liège
22.00 – 22.15	Questions et discussion	

Traduction simultanée

LIEU :
Bibliothèque royale de Belgique
Boulevard de l'Empereur 4
1000 Bruxelles

RENSEIGNEMENTS ET INSCRIPTIONS :
Secrétariat GBS
Loubna HAMI
loubna@pbs-vbs.org



Inscrivez-vous en ligne [en cliquant ici](#) ou via

✂

FORMULAIRE D'INSCRIPTION

(à renvoyer au: GBS, Symp. TEACH THE TEACHER, Avenue de la Couronne 20, 1050 Bruxelles –
fax 02/649 26 90 – loubna@pbs-vbs.org)

Nom: Rue:
N°: Code postal:
Lieu: N° INAMI:
E-mail:

Membre oui non

Je participe au symposium TEACH THE TEACHER du 08.10.2019 et verse la somme de:

	<u>Jusqu'au 30.09.2019</u>	<u>À partir du 01.10.2019</u>
Membres	40 €	55 €
Non-membres	65 €	80 €
Candidats spécialistes	10 €	10 € *

Sur place: 100 €

Au numéro de compte BE53 0682 0957 1153 du GBS
Avec en communication: NOM, PRÉNOM, numéro INAMI et « Teach the Teacher
2019 »

SAVE THE DATE

ASSOCIATION PROFESSIONNELLE D'ANESTHÉSIE APSAR

CONGRÈS ANNUEL SAMEDI 18.01.2020

BluePoint Brussels

PROGRAMME BIENTÔT DISPONIBLE SUR WWW.GBS-VBS.ORG

Réunion de consensus 05.12.2019

Nouvelle réunion de consensus le 5 décembre 2019, organisée par l'INAMI : « L'usage rationnel des analgésiques non opioïdes dans le traitement de la douleur chronique ». Si vous souhaitez déjà réserver une place, vous pouvez le faire via consensus@riziv-inami.fgov.be.

ANNONCES – AUSSI DISPONIBLES SUR WWW.GBS-VBS.ORG

19038 BRUXELLES - Médecins du Monde opère à travers un Centre d'Accueil, de Soins et d'Orientation (CASO) qui se concentre sur l'accompagnement social et la réinsertion dans le système classique des personnes qui leur sont référées. Elles viennent principalement de leurs projets de première ligne (Plan hiver, Médibus) ou du poste médical de garde Athéna, avec lequel ils collaborent. Au CASO, l'équipe est multidisciplinaire (psycho-médico-sociale) et travaille à (ré)ouvrir l'accès aux soins de santé.

Dans ce cadre, Médecins du Monde sont actuellement à la recherche de PSYCHIATRES qui auraient quelques heures de leur temps à consacrer pour les consultations du CASO. Si vous souhaitez rejoindre leur équipe, envoyez votre demande en remplissant le formulaire <https://medecinsdumonde.be/nous-rejoindre/psychiatre> Contact : engagement@medecinsdumonde.be

19035 BRUXELLES - Le SSM Rivage den Zaet CGGZ cherche un(e) médecin spécialiste en PSYCHIATRIE ADULTE, 0,50 ETP, salarié ou indépendant, salaire compétitif, prise de fonction immédiate. Disponibilité le mardi matin, et jusque 19h30 au moins un jour de la semaine. Bilinguisme (FR/NL) est un atout. CV avec lettre de motivation à envoyer à : jobs@rivagedenzaet.be à l'attention de Mazlum Kara (directeur administratif) 15 rue de l'Association – 1000 Bruxelles

19034 NIVELLES – TUBIZE - Les Centres hospitaliers Jolimont recrutent, pour les sites de Nivelles-Tubize, un médecin Radiologue, avec tropisme osseux et en sénologie, à temps plein à partir d'octobre 2019. Merci de prendre contact avec la Direction Médicale : christophe.ravoet@jolimont.be et avec le Médecin Chef de Service de Radiologie : patrick.vranckx@jolimont.be

19033 FRANCE – LANDES - Le CENTRE HOSPITALIER DE DAX recherche un praticien URGENTISTE qualifié pour compléter son équipe de 17.5 médecins. Maîtrise langue française obligatoire et obtention de la PAE. Contacts : M le Dr Jean FABRE, responsable du SAU - SMUR, fabrej@ch-dax.fr, Tél : 05 58 35 67 20, M BEAUDRAP, directeur des affaires médicales, emploimedical@ch-dax.fr, Tél : 05 58 35 67 82. Courrier : Boulevard Yves du Manoir, BP 323, 40107 DAX CEDEX. Pour plus d'informations sur l'établissement : www.ch-dax.fr

19032 PAS-DE-CALAIS

Le GROUPE AHNAC (ESPIC 62) recherche activement des remplaçants urgentistes pour ses 3 services d'urgences basés à Hénin Beaumont, Liévin et Divion dans le Pas-de-Calais en août pour les dates suivantes :

Garde de 24h:

Hénin Beaumont: 10 - 13 - 14 -16 - 17 -19 -20 -21 -22 -23 -24

Liévin : 8 et 17

Divion : 1 - 11 -21 -22 -23- 24

Nuits : 21-9h

Hénin : 9 et 26

Journées :

Hénin (9-21h) : 6 - 12 -14 - 15 16 -18

Liévin (9-19h) : 4 -11 -16 - 21

Liévin (9-21h): 2 - 4 - 11 -12 -15 -16 22

Divion : (9-21h) : 11 -18 -25

Contrat salarié – Forfait de 750 € net pour 12h et de 1500€ net pour 24h.

Les 3 services d'urgences ont chacun une capacité d'accueil de 20 à 25 000 passages annuels et fonctionne 24H/24 7J/7. Les établissements disposent d'une USC et fonctionnent avec 2 urgentistes 24/24 et un poste de jour sur chacun des sites. Les 3 sites sont équipés d'un plateau d'imagerie (scanner et IRM). La polyclinique de Riaumont est un hôpital de proximité et un pôle d'expertise en

gériatrie. La polyclinique d'Hénin Beaumont est un établissement médico-chirurgical. La polyclinique de Divion est un établissement médico-chirurgical qui dispose également d'une maternité avec présence sur place d'une garde d'anesthésie et d'obstétrique. Établissements à moins d'une heure de Paris en TGV (Lille ou Arras)

Inscription à l'ordre des médecins français et langue française courante indispensable.

Contactez-nous par mail : ccouttenier@ahnac.com

19031 LIESSE-NOTRE-DAME

LE GROUPE EPHESE (02 – Liesse-Notre-Dame) - Etablissements Publics Handicaps Education Soins Emploi - RECRUTE: Un Médecin de Médecine Physique et de Réadaptation (H/F) (H/F – vacations ou à temps partiel

Mission : Suivi neuro-orthopédique essentiellement des enfants, adolescents porteurs de poly-handicap, sur le site de l'IMES de Proisy.

Profil : Inscrit au Conseil National de l'Ordre des Médecins, vous êtes titulaire d'un DES ou DU ou DIU (ou en cours de validation) de Médecine Physique et Réadaptation.

Envoyer lettre de candidature + CV à : Madame V.MAGNIN, Directrice de pôle enfant: valeh.magnin@ephese02.fr - Tél : 0033 6 49 53 88 25

19030 LUXEMBOURG

La Croix-Rouge luxembourgeoise recrute médecin biologiste ou pharmacien biologiste (M/F) pour son Centre de Transfusion Sanguine (CTS) à Luxembourg-Ville en CDI à temps plein (AN1907-00872). Diplôme reconnu au Luxembourg. Expérience de gestion d'une équipe.

Atouts : expérience prof. en transfusion sanguine et hémostase, maîtrise des langues française et anglaise indispensable, connaissance luxembourgeois et/ou allemand. Candidature à recrutement@croix-rouge.lu Dans le cadre du processus de recrutement, un extrait de casier judiciaire pourra être demandé.

19028 HAINAUT

Le Pôle Hospitalier Jolimont recherche un(e) interniste général(e), Chef du service de Médecine Interne Générale. Coordination activité internistique des 3 sites. Entrée en fonction : 01/01/2020. Info : Docteur C. Ravoet, Directeur médical, christophe.ravoet@jolimont.be, 064/23 39 00, Docteur G. Derue, Chef de service, genevieve.derue@jolimont.be, 064/23 31 67/68.

19027 LIEGE

Le CHC recherche médecin radiologue-sénologue pour le service d'imagerie médicale du CHC. T. pl. statut indépendant. Entrée en fonction immédiate. Intéressé ? RV sur cette page : <https://emploi.chc.be/fr/vacature/39502/m%C3%A9decin-radiologue--s%C3%A9nologue-pour-le-service-d-imagerie-m%C3%A9dicale-chc/>

Table des matières

• Le Jury a sélectionné 5 nominés pour le prix du « Spécialiste de l'Année 2019 »	1
• Critères généraux d'agrément des médecins spécialistes	2
• Audits cliniques applications aux rayons X	3
• Rappel : enregistrement UBO obligatoire : date limite 30.09.2019	4
• Pathologies de l'œsophage et du pancréas	4
• Modifications de la nomenclature	4
• BSR Annual Meeting 16.11.2019	5
• Symposium pour les maîtres de stage	6
• Réunion de consensus 05.12.2019	7
• Annonces	7